



Opéra de Paris

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 5 mars 2007

Bonjour, Pourriez-vous me dire si la loi autorise que la loggia de l'opéra Garnier à Paris soit un endroit fumeur. Cette loggia est un balcon extérieur mais couvert (d'environ 15 mètres de hauteur) ? La direction de l'Opéra laisse toute personne fumer dans cette zone. Merci de votre réponse

Réponse :

Le décret du 15 novembre 2006 n'interdit pas de fumer dans les lieux qui sont couverts mais pas fermés sur l'une de leur face au moins.